

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 22 (1982)

Artikel: Le sanctuaire du Cigognier
Autor: Bridel, Philippe
Kapitel: 2: Les installations antérieures à la construction du temple
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835514>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAPITRE DEUXIÈME

Les installations antérieures à la construction du temple

Les quelques lignes consacrées par Louis Bosset à la description des constructions antérieures au temple mises au jour lors des fouilles de 1938-1940¹ ne donnent qu'une idée très approximative de l'occupation progressive de la zone bordant au nord-ouest la dépression naturelle et périodiquement inondée, dont nous avons dit plus haut qu'elle était une donnée importante de la topographie du secteur qui nous occupe². L'architecte payernois s'était trouvé confronté à l'interprétation difficile d'une série de lambeaux de murs, sans relation architectonique bien établie; certains des murs avaient été découverts tout au début de l'exploration de 1938-1939, dans le quart nord-ouest de la cour, alors que les procédés de fouille, de prélèvement du matériel, de relevé et de nivellement n'étaient pas encore au point. D'autres, situés dans le secteur nord-est de la cour, ne furent dégagés qu'à la fin de la dernière campagne de recherche: le temps et le personnel qualifié manquèrent alors pour procéder aux mesures et dessins indispensables à la bonne compréhension d'un ensemble, très lacunaire et disparate, de murs souvent à peine conservés au niveau des fondations³.

Dans un cas comme dans l'autre, l'inondation périodique du chantier interdit en outre l'étude systématique des relations stratigraphiques entre ces divers vestiges, et par conséquent le prélèvement raisonné du mobilier céramique, dont l'étude aurait pu donner de précieuses indications chronologiques. Les remarques parfois pertinentes, les dessins et les photographies dont A. Rais émailla son journal de fouille, tout comme certaines des coupes qu'il releva, malheureusement au 1:50, lors de l'ouverture d'un réseau de tranchées de sondage, offrent pourtant une documentation qui permet de reprendre l'ensemble de la question, de compléter ou de corriger les indications de L. Bosset.

G.-Th. Schwarz entreprit ce difficile travail, mais aboutit à des conclusions quelque peu hâtives à notre avis⁴. Les rares indices sur lesquels il fonde sa reconstitution d'un temple de type gallo-romain précédant le sanctuaire du Cigognier sont insuffisants et en outre mal interprétés⁵. Si l'on peut supposer un lieu de culte indigène antérieur au temple du Cigognier, il faut en chercher ailleurs l'emplacement. Le plan des «Maisons de l'An 1», incomplet sans doute, fut restitué de manière erronée par G.-Th. Schwarz qui, conformément à son interprétation sacrée du site dès les premières occupations, attribua

¹ L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 20-21, pl. II/1 = *JSGU* 32, 1940/1, p. 40 et fig. 1, p. 37.

² Cf. *supra*, p. 5-7.

³ A. Rais, *Le Cigognier 1938-39-40, Journal des fouilles*, Archives MRA, manuscrit sans cote, abrégé ci-dessous *Journal de fouille*, p. 1, 6, 11-17, 27, 32 (secteur nord-ouest de la cour), 33, 41, 165, 169-197 (secteur nord-est de la cour), 100-105, 119-122 (mur de clôture au sud de l'égout n° 1).

⁴ Schwarz, *Kaiserstadt*, p. 73-74, avec le plan fig. 10, p. 88-89; le mur *e* mentionné à la n. 240 n'a pas la même orientation que ceux des bâtiments découverts dans l'angle nord-est du portique; les murs *d* et *b*, n. 241, qui ne sont pas contemporains, ne pouvaient être datés, faute de mobilier en relation assurée avec eux (cf. *infra*, p. 30, n. 34).

⁵ Id., *ibid.*, p. 75-76: le mur *A*, cité n. 248, ne permettait en aucun cas l'accès au «temple», et la couche de gravier qui le longe, au nord, sur toute sa longueur, est bel et bien un axe de circulation qui interdit la restitution proposée par l'auteur, *op. cit.*, plan fig. 10, p. 88-89.

en outre ces bâtiments aux prêtres du prétendu temple gallo-romain⁶. Nous verrons enfin que, contrairement à son avis, l'égout n° 1 est antérieur à l'érection du sanctuaire, et date probablement de l'établissement (sous Vespasien?) du plan des *insulae*, auquel il s'intègre parfaitement⁷. Au contraire, les diverses constructions, érigées successivement dans le secteur du Cigognier, semblent avoir toujours échappé au réseau orthogonal de la ville⁸, tout comme les quelques vestiges repérés par G.-Th. Schwarz au sud-est du sanctuaire lors de ses sondages topographiques de 1959⁹, au demeurant trop limités pour permettre un relevé exact de l'orientation des ruines observées.

Les deux campagnes de sondages de contrôle que nous avons menées en 1975 et 1976 nous ont apporté quelques renseignements nouveaux sur les bâtiments antérieurs au temple, en particulier à l'emplacement du portique nord-est et à l'est de l'angle nord-est du sanctuaire. Grâce au prélèvement stratigraphique du mobilier, nous sommes en mesure de présenter ici quelques données nouvelles permettant, au prix d'un réexamen des documents anciens, de mieux comprendre les phases successives de l'occupation du secteur avant la construction du sanctuaire.

1. Les maisons en bois du début du I^{er} siècle (Pl. 9.1; 70.1; 71.1 et 2)

Les alignements de gros galets, mêlés de déchets de calcaire jaune hauterivien, de fragments de tuiles et de morceaux de grès de La Molière, qui furent relevés dans le quart nord-ouest de la cour du sanctuaire durant la première campagne de fouille de 1938¹⁰ attestent un mode de construction mieux connu depuis quelques années et typique du début du I^{er} siècle à Avenches¹¹: il s'agit de bâtiments dont l'élévation est en matériau léger, planches ou pisé, monté sur une charpente de bois. Deux types ont été distingués schématiquement, selon que les composantes du colombage sont fixées à des poteaux fichés dans le sol, ou assemblées en un squelette rigide, disposé sur un soubassement de pierre¹². Les fouilleurs de 1938 n'ont malheureusement pas procédé à une exploration assez systématique des fondations repérées pour qu'il soit possible de se décider pour l'une ou l'autre des solutions. Aucune trace de poutre, aucun trou de poteau n'a été relevé; les coupes stratigraphiques pratiquées sont insuffisantes et mal documentées, les plans n'ont pas été nivelés¹³. Un plan incomplet de deux bâtiments successifs et superposés fut cependant dressé à partir d'observations qui n'ont pas toutes été enregistrées¹⁴, mais il ne rend pas compte de l'ensemble des alignements de galets relevés. Aussi

⁶ Id., *ibid.*, p. 75; les foyers se trouvent au centre de la salle principale de chaque maison, et non pas adossés au mur, comme c'est le cas à *Cambodunum* (cf. *infra*, n. 11 et 12); en revanche, le matériel récolté atteste bien une occupation entre 10 et 30 (cf. *infra*, n. 20).

⁷ Cf. *infra*, p. 30; *contra*: Schwarz, *Kaiserstadt*, p. 75-76 et n. 257.

⁸ Contrairement à l'opinion de G.-Th. Schwarz, *BPA* 17, 1957, p. 60 et 64, aucune des constructions antérieures au temple, à l'exception de l'égout n° 1 et des murs relevés sous le portique ouest, n'est orientée selon le réseau des *insulae*, incliné de 45 G à l'est. Le très hypothétique premier cadastre proposé par G.-Th. Schwarz, *loc. cit.*, p. 64, 70-72 (*contra*: H. Bögli, *BPA* 21, 1970/71, p. 39), incliné de 74,7 G à l'est, ne correspond à aucun des murs en question. Cf. aussi G. Grosjean, «Die römische Limitation im Aventicum», *JSGU* 50, 1963, p. 7-25, en particulier «Die Limitation im Stadtplan von Aventicum», p. 19-22.

⁹ G.-Th. Schwarz, *BPA* 18, 1961, p. 44, sondage S 1. La stratigraphie de la fig. 1, p. 43, révèle une couche de déchets de taille de calcaire jaune, datant sans doute de la construction du sanctuaire (cote ± 450,50), deux lambeaux de murs antérieurs (cote ± 450,20) et un tapis de galets, large de 1,40 m environ, peut-être la fondation d'un bâtiment en bois, auquel appartiendrait la poutre *f* (cote ± 449,85). Cf. cependant *supra*, p. 20, n. 121.

¹⁰ L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 20 = *JSGU* 32, 1940/41, p. 40; plans MRA 1940/018-019, 071, 073-076, 227/13 et 14; photos MRA 1938/3, 9-11, 13-19, 21-23, 31-32, 35-39, 45, 51-53, 109, 124-150, 191-198, 204-205, 253-258; *Journal de fouille*, p. 1, 6, 11-17, 27, 32.

¹¹ Parallèles à *Avenches*, *insula* 16: G.-Th. Schwarz, *BPA* 18, 1961, p. 68-69, fig. 21, p. 71, et H. Bögli, *BPA* 21, 1971, p. 19-20, pl. 17, 24, 25 (Tibère-Claude); *Augst*: J. Ewald, «Die frühen Holzbauten in Augusta Raurica — Insula XXX und ihre Parzellierung», *Provincialia, Festschrift für R. Laur-Belart*, Bâle, 1968, p. 80-104 = *Beiträge und Bibliographie zur Augster Forschung*, Bâle, 1975, p. 80-104.

¹² W. Krämer, *Cambodunumforschungen 1953-I: Die Ausgrabung von Holzhäusern zwischen der 1. und 2. Querstrasse* (Materialhefte zur Bayerischen Vorgeschichte 9), Kallmünz, 1957, p. 35-47.

¹³ L'absence de solution de continuité le long de certains alignements de galets serait un indice en faveur de la seconde solution, tout comme l'inexistence des trous de poteaux, en particulier le long du mur séparant les chambres (1) et (2) de la seconde maison, mur assis sur un sol de mortier datant de l'installation précédente.

¹⁴ *Journal de fouille*, p. 27.

pensons-nous pouvoir présenter ici une version améliorée de la planimétrie de chacune des deux maisons tripartites, centrées sur un foyer situé au milieu de la pièce principale¹⁵.

La première maison, bâtie autour d'un foyer formé de quatre tuiles (cote $\pm 450,68$), comporte trois chambres en façade. La salle centrale (1) forme un rectangle allongé de $8,60 \times 5,15$ m environ (soit approximativement 30×18 pieds). Les deux chambres latérales (2) et (3), de même profondeur, mesurent chacune environ $3,45$ m de longueur (12 pieds). La façade, donnant au sud-est, et inclinée de 48° G est, totalise donc 54 pieds (environ $15,50$ m). L'arrière de la maison, fouillé en partie seulement, devait comporter une vaste salle oblongue (4), s'étendant derrière les chambres (1) et (2), dont le sol en mortier a été retrouvé dans la moitié est, avec un dispositif d'évacuation des eaux en direction du nord. Comme le mur séparant les salles (1) et (3) se poursuit en direction du nord-ouest, on peut supposer que la chambre (3) était plus profonde que la salle (1), ou qu'il existait une petite chambre (5) à l'angle nord-ouest. L'orientation du caniveau d'évacuation nous autorise à considérer qu'il se trouvait à l'angle nord-est de la maison. La salle postérieure (4) aurait ainsi une profondeur de $3,45$ m environ (12 pieds), et le bâtiment dans son ensemble mesurerait 54×30 pieds¹⁶.

Implantée selon la même orientation, la seconde maison fut bâtie sur les vestiges de la première, et ressortit à une technique identique. Les galets servant de plinthe à la charpente des parois en pisé sont disposés $0,25$ à $0,30$ m plus haut que ceux du bâtiment précédent¹⁷. Plus vaste, ce second habitat est organisé selon un plan comparable à celui du premier, avec pourtant une adjonction importante, un portique ou auvent de façade, dont les huit poteaux reposaient sur des bases cubiques de molasse, certaines retrouvées en place. Un foyer formé de quatre tuiles occupe le centre de la salle principale (1), presque carrée (environ $8,05 \times 7,80$ m, soit 28×27 pieds), flanquée de deux chambres rectangulaires (2) et (3) (environ $6,30 \times 7,80$ m, soit 22×27 pieds)¹⁸. Des parois de refend ont sans doute permis d'aménager deux petits locaux servant de resserre ou de remise, l'un à l'angle sud-ouest de la chambre (2), l'autre à l'angle nord-ouest de la salle (3), mais le nivellement du terrain entraîné par l'aménagement de la cour du sanctuaire n'en a laissé que peu d'éléments en place. La façade de cette maison, érigée un peu en avant de celle de la maison précédente, et longue de 72 pieds (environ $20,60$ m), comporte à chacune de ses extrémités un aménagement de galets en forme d'ante, dernier vestige d'un dispositif sans doute destiné à recevoir des poteaux accolés au mur et supportant une poutre horizontale sur laquelle s'appuyait le toit de l'auvent. Quelques bases de molasse encore alignées à $1,45$ m environ (5 pieds) en avant de la façade indiquent la faible profondeur de cet aménagement prévu plutôt pour assurer un abri aux habitants circulant d'une chambre à l'autre et une protection aux fragiles murs de pisé, que pour servir de galerie de séjour. Sur la base des quelques vestiges encore en place, on peut supposer un dispositif octostyle, avec entraxe de 10 pieds ($2,70$ m environ), porté à 12 pieds ($3,24$ m environ) pour la travée centrale¹⁹.

Poussant à son terme le parallélisme existant entre les plans des deux maisons successives, on pourrait tenter de restituer une ou plusieurs salles postérieures, dont la profondeur serait de 14 pieds (environ $4,00$ m) si l'on s'en tient à un rapport des côtés de 9 à 5, et qu'on exclue du calcul la profondeur de l'auvent.

En raison de l'état de conservation de ces deux bâtiments, il est impossible de préciser les plans des accès et des circulations d'une chambre à l'autre; il faut aussi renoncer à déterminer la destination des divers locaux et la chronologie exacte des deux installations, le mobilier céramique ayant été prélevé sans aucun souci de la stratification²⁰. Cependant, la distribution des pièces, l'aménagement d'un foyer central fait de tuiles remployées, le mobilier retrouvé — principalement une céramique d'usage courant —,

¹⁵ Krämer, *Cambodunum I*, n. 12, p. 47-48, annexe 4: maison 2, avec foyer latéral cependant.

¹⁶ Soit un rapport longueur/largeur de 9:5, très proche de celui de la maison 2 de *Cambodunum*, mesurant $9,7 \times 5,5$ m si l'on inclut l'abri sud-ouest (Krämer, *Cambodunum I*, n. 12, p. 47 et n. 73). Le pied utilisé semble valoir $0,287$ m.

¹⁷ *Journal de fouille*, p. 27.

¹⁸ Ce plan présuppose que les fondations du mur ouest de la première maison ont été remployées pour supporter la paroi séparant les chambres (1) et (3) du deuxième bâtiment.

¹⁹ Un niveau de circulation, composé de galets, de déchets de calcaire jaune et de tuiles, semble avoir été ménagé sous le portique; cf. *Journal de fouille*, p. 16 et plan MRA 1940/076.

²⁰ La salle centrale, avec son foyer, s'impose, dans les deux cas, comme lieu de séjour principal. La meule prélevée dans la chambre (3) de la deuxième maison (*Journal de fouille*, p. 14 et 17), pour autant qu'elle ait été trouvée en place, indiquerait une cuisine ou un dépôt à grain. La céramique récupérée dans le secteur comporte la plus forte concentration de matériel Ha Ib et c et Ha II de toute la fouille. Cf. Vittoz, *Trouvailles*, p. 8-9.

tout cela désigne les deux bâtiments identifiés comme des habitats. La technique et les matériaux de construction employés (déchets de calcaire hauterivien importé, tuiles, sols en mortier) sont la marque certaine d'artisans romanisés qui, préoccupés dès l'origine par les problèmes d'hygiène, aménagent un égout rudimentaire à l'angle nord-est de la première maison. Leur maîtrise des problèmes de charpente permet la construction de salles de grandes dimensions²¹, plus vastes encore pour le deuxième édifice doté d'un portique de façade, élément romain par excellence.

L'orientation commune aux deux maisons, sans être identique à celle des *insulae* et de l'égout n° 1, plus tardifs²², est probablement déterminée par un important axe de circulation sud-ouest/nord-est qui subsistera, au prix de légères réorientations, jusqu'à la construction des portiques du sanctuaire du Cigognier²³.

2. Les premières constructions maçonnées

(Pl. 9.2; 70.1 et 72.1)

L'étude des coupes stratigraphiques relevées en mars et avril 1939 le long des tranchées de sondage nord-sud ouvertes pour explorer la cour du sanctuaire au sud de l'égout n° 1²⁴ nous permet d'affirmer que le mur coudé *A*²⁵, qui la traverse de part en part et se prolonge tant à l'est qu'à l'ouest, est antérieur au moins à l'égout n° 1, et sans doute à la plupart des murs maçonnés repérés dans le quart nord-est de la cour. Certains d'entre eux, de par leur orientation²⁶, semblent cependant ressortir à un même projet d'aménagement, rendu possible par la construction du mur *A* qui a pu faire office de digue, empêchant l'inondation d'un secteur légèrement moins élevé que celui des maisons de bois du début du I^{er} siècle. Il n'est malheureusement pas possible de s'assurer par la stratigraphie que ces lambeaux de murs *B*, *C*, *D* et *E* sont contemporains du mur *A*. La tranchée de construction de l'égout n° 1, voisin de ce mur, a en effet provoqué une césure continue dans les divers niveaux d'occupation; l'imprécision des relevés ne permet pas de déterminer à partir duquel de ces niveaux elle fut ouverte. Le matériel récolté reste rare, mal situé, et donc peu éclairant pour la chronologie relative de ces structures. Cependant, l'examen détaillé des modes de construction, joint à une tentative de nivellement relatif des murs retrouvés à l'aide des coupes stratigraphiques, et à quelques remarques sur l'orientation des premiers murs maçonnés, confortera quelque peu notre vision de la première occupation du secteur nord-est du futur sanctuaire, au demeurant très hypothétique.

²¹ Avenches, 2^e maison, salle (1): 8,10 × 7,80 m; *Cambodunum*, maison 2: 4,5 × 4,0 m environ.

²² Cf. *infra*, p. 32. On notera que le caniveau d'évacuation conduit les eaux en direction du nord et non pas vers le tracé de l'égout n° 1. C'est là peut-être un indice d'une microtopographie modifiée par les travaux ultérieurs.

²³ Le mobilier récolté sans grand souci de méthode dans la zone de ces maisons semble relever de trois occupations successives.

Entre 2,00 m et 1,50 m de profondeur, le matériel est le plus ancien trouvé à Avenches, avec celui des fouilles de Saint-Martin 1968 (H. Bögli, *BPA* 20, 1969, p. 71). Parmi les pièces *Inv. 1938/352-400, 437-451*, pour la plupart de tradition La Tène et d'époque augustéenne (10 av.-20 apr. J.-C.), on trouve en particulier un véritable bol de type Roanne, fabriqué selon la tradition ancienne qui donne une pâte micacée (*Inv. 1938/445, 449, 451*). Cette strate correspondrait à l'installation de la première maison de bois, peut-être de la seconde aussi.

De 1,50 m à 1,00 m de profondeur, on retrouve un matériel de même type, mêlé à de la céramique plus récente, pour la plupart de l'époque Claude-Néron (*Inv. 1938/109-116, 137-183, 255-281, 318-337, 415-419, 429-436, 459-464*). On notera en particulier les pièces *Inv. 1938/116: Drack 4 A, 145: Hofheim 12, 151+152: Drack 22 A, 178: Drack 21 A, 258: tasse Haltern service Ib, 261: Drack 13, 269: Hofheim 9, 280: Haltern, service II (Dr 17), 463: Hofheim 9, 464: Haltern, service II (Dr 17)*. Cette seconde série pourrait correspondre à la construction du mur oblique *A* et aux premières installations du quart nord-est de la cour (*infra*, p. 28-30).

Les quelques traces de matériel d'époque flavienne (*Inv. 1938/115, 182, 401*) à mettre en relation avec l'égout n° 1 et la seconde occupation du quart nord-est de la cour (*infra*, p. 30) auraient ainsi échappé au nivellement provoqué par la construction du temple lui-même. On retrouve un tel matériel en plus grande quantité dans les niveaux superficiels, à moins de 1,00 m de profondeur, mêlé à de la céramique de la fin du II^e et du III^e siècle, époque de l'occupation du sanctuaire (*infra*, p. 154). *Inv. 1938/184-191, 205-230, 494-495*.

²⁴ *Journal de fouille*, p. 36, 55-56; plans MRA 1940/022, 028-034.

²⁵ L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 20, de *s* à *u* du plan pl. II/1 = *JSGU* 32, 1940/41, p. 40 et fig. 1, p. 37.

²⁶ Relevés tardivement et sans grande précision, ces murs paraissent orientés parallèlement ou perpendiculairement à la branche est du mur *A*, inclinée de 68° G est. Cf. *infra*, n. 34.

Le mur *A*²⁷ (Pl. 9.2) se présente comme un mur de clôture, tant par son développement — plus de 114 m reconnus — que par ses caractéristiques architectoniques; ses fondations, larges de 0,75 à 0,90 m, sont formées de trois ou quatre assises de gros galets assemblés avec un peu de mortier, principalement au niveau de la dernière rangée, où il forme une semelle de 0,05 m d'épaisseur. La nature marécageuse du terrain explique l'importance de ces substructions, faisant office à la fois de fondations du mur montant et de drainage du terrain adjacent; hautes de 0,40 à 0,50 m, elles cotent à leur sommet $\pm 450,56$ m à l'ouest, $\pm 449,50$ à l'est, suivant en cela la légère pente du terrain. Le mur montant, conservé sur une hauteur maximum de moins d'un mètre, mesure 0,50 à 0,54 m de largeur. Il est bâti de petits moellons smillés²⁸ de calcaire hauterivien jaune, montés en deux parements d'assises régulières à joints très fins. L'emploi du mortier est plus abondant pour lier les déchets de taille constituant l'âme du mur. La première assise est formée de moellons plus réguliers et plus massifs (L. 0,25 m, h. 0,16 à 0,20 m) que ceux des assises supérieures (h. 0,10 à 0,14 m). Deux blocs de molasse carrés, hauts de 0,45 m, et mesurant l'un environ 0,75 × 0,75 m, l'autre 0,84 × 0,84 m, ont été intégrés, sans doute en remploi, dans la branche est du mur. Pris dans les dernières assises de boulets, ils débordent de quelques centimètres sur les deux parements du mur montant, dans lequel ils sont noyés. Nous n'avons pas trouvé d'explication technique justifiant leur présence²⁹. Les fondations des portiques est et ouest du sanctuaire ont amené la destruction complète du mur *A* sur quelques mètres, alors que son tracé coudé est encore visible au niveau des galets de fondation, à mi-chemin du *podium* et de l'autel, dans l'empierrement qui supportait les dalles de l'allée centrale.

Les stratigraphies où apparaît le mur *A* révèlent en outre qu'il fut sans doute détruit dans ses parties hautes et enseveli pour le reste, lors du nivellement de la cour du sanctuaire, matérialisé par une épaisse couche de chaille de calcaire jaune (surface à $\pm 450,50/451,00$ selon les emplacements). Le niveau de circulation contemporain de la construction du mur *A*, et dans lequel son fossé de fondation fut creusé, se situe 0,10 à 0,30 m au-dessus de la dernière assise de boulets, cotant ainsi $\pm 450,00/450,50$. C'est également un niveau de déchets de taille de calcaire jaune, beaucoup moins épais que celui du nivellement ultérieur de la cour; il comporte parfois des traces d'occupation³⁰.

La *chaussée de gravier*, sans doute plusieurs fois rechargée³¹, qui longe au nord le mur *A* sur toute sa longueur, fut probablement mise en service peu de temps après l'achèvement de cette sorte de digue contenant la remontée des eaux de la dépression naturelle, et peut-être avant l'édification de l'égout n° 1³². Le mur et la chaussée pourraient éventuellement faire partie d'un seul projet, visant à assurer un axe de transit ouest-est doublant, en période d'inondation, la route repérée 58 m plus au sud³³, et cotant $\pm 449,80$ seulement.

Situés au nord du mur *A* et de la chaussée qui le longe, dans une zone désormais à l'abri des inondations, les murs *B*, *C*, *D* et *E* semblent ressortir à un aménagement contemporain, tant par leur orientation que par leur technique de fondation, qui exclut le recours au pilotage, et par leur niveau d'implantation, le plus profond des vestiges de ce secteur.

Les lambeaux de murs *B*, *C*, *D* et *E* furent tous mis au jour après l'enlèvement d'un sol de mortier très lacunaire ($\pm 450,45/450,65$), recouvrant une couche de chaille ($\pm 450,30/450,45$), vestiges de

²⁷ Plans MRA 1940/079, 086, 087, 092, 106, 216; *Journal de fouille*, p. 100, 103-105, 119-122.

²⁸ Ce mur *A* n'étant plus visible, nous n'avons pu nous assurer que ce travail a été effectué au têt, mais c'est la solution la plus vraisemblable; cf. P. Varène, *Sur la taille de la pierre antique, médiévale et moderne*, Centre de Recherches sur les Techniques Gréco-Romaines n° 3, Université de Dijon, 1974, p. 9-15, 48-50.

²⁹ Schwarz, *Kaiserstadt*, p. 75, propose d'y voir les soubassements des jambages d'une porte, ou tout au moins les vestiges d'une entrée donnant accès à son « temple gallo-romain ». Cette solution est exclue, le mur montant s'élevant, sans césure aucune, jusqu'à deux ou trois assises au-dessus de ces blocs; cf. *Journal de fouille*, p. 119.

³⁰ Un foyer et peut-être les vestiges d'un mur; cf. la stratigraphie plan MRA 1940/028 (cote $\pm 450,50$).

³¹ Base de la couche de gravier $\pm 449,80/450,50$; sommet $\pm 450,30/450,80$ selon les emplacements, avec un surhaussement sur une partie seulement de la largeur à la cote $\pm 451,15$, qui correspond peut-être aux déblais de la tranchée ouverte pour la réfection de l'égout n° 1. Cf. plans MRA 1940/029 et 030 et *infra*, p. 31.

³² C'est ce que l'on peut conclure des stratigraphies plans MRA 1940/029 et 030: la tranchée de l'égout n° 1 aurait recoupé la chaussée établie antérieurement. La stratigraphie plan MRA 1940/031 conduit à une conclusion diamétralement opposée. Il est possible que la chaussée et l'égout n° 1, dans son premier état, soient contemporains, et que la tranchée visible sur les deux premières stratigraphies corresponde au surbaissement de l'égout, rendu nécessaire par la construction de l'allée dallée du sanctuaire; le tracé irrégulier de l'égout à cet emplacement serait à mettre au compte de cette réfection qui aurait entraîné un redégagement du canal original. Cf. *infra*, p. 32.

³³ *Journal de fouille*, p. 36, 47; plan MRA 1940/022.

l'activité des bâtisseurs du sanctuaire. Mis à part *B*, qui semble un mur de clôture comparable à *A*, ils ont dû appartenir à des bâtiments de faible hauteur, dont le plan nous échappe, mais dont l'orientation générale semble perpendiculaire au mur *A*. L'élévation, large de 0,50 à 0,60 m, parfois complètement détruite, est ailleurs arasée à une cote maximum de $\pm 450,65$; elle est faite de petits moellons de calcaire hauterivien, en général moins soigneusement assemblés que dans le mur *A*. Les fondations de boulets, plus larges, sont poussées jusqu'à la cote $\pm 449,60$, semble-t-il, et viennent affleurer sous les sols en connexion, à la cote $\pm 449,90/450,10$ ³⁴.

Les murs *B*, *C*, *D* et *E* attestent donc la première occupation d'une zone qui fut sans doute marécageuse avant la construction du mur *A*. Ces constructions assez simples, mais élevées pour la première fois selon une technique qui sera appliquée pendant plusieurs siècles à Avenches, quoique bientôt perfectionnée par le recours au pilotage, semblent orientées pour donner sur le chemin longeant le mur *A*, antérieurement à la construction de l'égout n° 1, et donc avant l'établissement du cadastre des *insulae*. Il n'est pas exclu que ces bâtiments, sans doute des habitations privées, aient été en service en même temps que les maisons de bois du quart nord-ouest de la cour. Les premières traces de murs repérées en 1959 par G.-Th. Schwarz³⁵, au sud du sanctuaire, pourraient dater de la même époque, tout comme le matériel récolté dans le portique nord-est, tant à l'ouest, lors de sondages de 1975³⁶, qu'à l'angle nord-est, lors des fouilles de 1940³⁷, au-dessous du sol des maisons antérieures au temple qui témoignent d'une seconde occupation du secteur, au cours du I^{er} siècle encore³⁸.

3. La construction de l'égout n° 1

(Pl. 9.3 et 4; 70.1 et 73.1)

Si la construction du mur coudé *A* et de la chaussée qui le longe avait permis, avant le milieu du I^{er} siècle sans doute, l'établissement d'une première série de bâtiments dans le quart nord-est de la future cour du sanctuaire, la nature marécageuse du terrain, détremé par de très fortes infiltrations qui persistaient malgré toutes les mesures prises, réclama très vite un drainage systématique. L'égout

³⁴ Le nivellement de l'ensemble de ces vestiges, tout comme leur mise en place, est plus que problématique, coupes et relevés étant fort mal documentés. Sur la base du plan et de la coupe au 1:100, *Journal de fouille*, p. 179, illustrés de quelques photographies, nous avons restitué les données suivantes:

*mur B, branche ouest: orientation 69 G est; sommet de l'élévation conservée (2 assises de moellons) $\pm 450,22$; sol correspondant $\pm 449,92$; cf. *Journal de fouille*, p. 165, 169, 185.*

mur B, branche est: seules les fondations de boulets sont conservées: orientation 22 G est; sommet $\pm 449,90$; base: $\pm 449,57$.

Le chemin mentionné *Journal de fouille*, p. 185-186, cotant $\pm 449,90$, est à mettre peut-être en relation avec ce mur *B*. *Matériel récolté: Inv. 1940/39-71, 229; la cruche de type Vindonissa 500 (Inv. 1940/229) était prise dans les fondations du mur (Journal de fouille, p. 185), mais n'en permet pas à elle seule la datation précise. A l'exception du gobelet à décor oculé Inv. 1938/70 provenant sans doute des niveaux d'occupation du sanctuaire, l'ensemble du matériel prélevé «sous le mur B» se répartit entre le règne de Claude et la fin du I^{er} siècle, les pièces les plus nombreuses, souvent de la *terra sigillata* de Gaule du Sud, datant de l'époque de Néron et de Vespasien. On peut donc placer la construction du mur *B* vers le milieu du I^{er} siècle, avec une occupation et des réfections selon une nouvelle orientation (*infra*, p. 33, murs *G* et *H*) jusqu'à la fin du siècle. La position altimétrique du matériel reste problématique, faute de point de référence assuré pour les indications du *Journal des Trouvailles*, et rend impossible l'analyse stratigraphique du mobilier prélevé dans ce secteur, au demeurant déjà touché en surface par les fouilles de 1919.*

mur C: orientation: ? 157-158 G est; sommet de l'élévation conservée: $\pm 450,50$; sol en relation: $\pm 450,10$.

murs D: orientation: 157-158 G est; sommet de l'élévation conservée (3 assises de moellons) $\pm 450,20$ (plan MRA 1940/226); sol en relation (?) $\pm 449,80$ (plan MRA 1940/016); le plus oriental de ces deux murs semble faire retour à l'est, si l'on en croit son «fantôme» visible plan MRA 1940/014.

mur E: orientation: 157-158 G est; sommet de l'élévation conservée (2-3 assises de moellons) $\pm 450,67$; sol en relation: $\pm 450,17$.

La stratigraphie plan MRA 1940/040 mentionne en outre un vestige de mur sous le sol en béton des maisons, plus tardives, installées dans l'angle nord-est du portique du sanctuaire, avant sa construction: *sommet de l'élévation (3 assises de moellons conservées) $\pm 449,65$.*

Matériel récolté: Inv. 1940/285-322, remontant aux règnes de Claude et de Néron; Inv. 1940/287+296: Drack 21 A, 292; Drack 21 A, 294; Drack 18 B, 295; Drack 9 B, 297; Drack 21 A, 299; Drack 4 A, 305; Hofheim 9, 306; Drack 21, 311; Drack 9 D enduit gris, 317 et 318; assiettes à paroi oblique courbe, enduit noir à l'intérieur et sur le bord.

Cf. Vittoz, *Trouvailles*, p. 7 et n. 47.

³⁵ G.-Th. Schwarz, *BPA* 18, 1961, sondage S 1, p. 44-45 et fig. 1, p. 43: murs *d* et *g* ($\pm 450,20$).

³⁶ Cf. *infra*, p. 169-178.

³⁷ Cf. *infra*, p. 35 et *supra*, n. 34 in fine; *Journal de fouille*, p. 188.

³⁸ Cf. *infra*, p. 35-36.

n° 1 répond à ce besoin, assurant l'évacuation des eaux du sud-ouest au nord-est³⁹; son tracé nous est mal connu en dehors de la zone fouillée en 1938-1940 (Pl. 9.4). Incliné de 45 G est, il se situe presque exactement dans l'axe du *decumanus* séparant les *insulae* 31 à 36 et 37 à 42. Il avait probablement son origine au sommet de la dépression séparant la colline d'Avenches des coteaux de Donatyre⁴⁰ et venait se déverser dans un collecteur situé sans doute sous le *kardo maximus*. Au niveau du radier, il cote $\pm 449,84$ sous le mur intérieur du portique ouest et $\pm 449,16$ sous celui du portique est; sa pente moyenne est donc de 0,85%. Reconstitué sous les branches est et ouest du portique, surbaissé sous l'allée dallée, il présente ailleurs sa section originale.

Fondée uniquement sur un ou deux rangs de boulets, sans recours au pilotage et sans radier maçonné, la canalisation reposait pratiquement sur une couche de sable très fluide, parce que constamment gorgée d'eau. Dans un terrain si instable, les constructeurs ont dû rencontrer de nombreuses difficultés et travailler au plus vite; c'est en tout cas l'impression que laissent le tracé un peu serpentant de l'égout et la technique de montage parfois négligée des murs portant la voûte: la paroi sud du tronçon est, par exemple, peut-être à la suite de l'élargissement du canal sous l'allée dallée, ne présente qu'un seul parement bien dressé, à l'intérieur. Le radier, large de 0,56 m, est bordé de deux murs montés en six assises de petits moellons. D'une épaisseur de 0,62 m, ces piédroits sont hauts de 0,64 m au parement intérieur alors que leur face externe atteint, à 1,28 m, le sommet de l'égout. La voûte fermant le canal, dont la naissance est en retrait de 0,04 m sur la sixième assise du parement intérieur, pour assurer un appui au coffrage employé pour sa construction, est bâtie à l'aide de dalles de calcaire jaune plus grandes que les moellons des murs (L. 0,32 m environ), disposées en claveaux à partir d'assises de départ obliques, ménagées dans les murs montants. Avec une ouverture de 0,64 m et une hauteur libre de 0,32 m, cette voûte porte le gabarit intérieur de l'égout à un maximum de 0,96 m au faite. L'extrados est tangent à l'arase supérieure de la construction, où les claveaux forment des alignements bien reconnaissables au milieu de la maçonnerie des murs montants.

En se basant sur le module des *insulae* (2×3 *actus*, soit environ $70 \times 106,5$ m), dont le tracé est probablement contemporain de l'égout, il est possible d'en inférer la valeur du pied utilisé, soit 0,2958 m, mais les dimensions de l'égout semblent dans des rapports plus simples si l'on admet une unité de base valant $1\frac{1}{12}$ pied, soit 0,32 m environ⁴¹.

En dépit du mauvais état de conservation de la voûte, il semble permis de restituer des regards carrés de 0,52 m de côté ($1\frac{3}{4}$ pied), ménagés à l'origine tous les 45 pieds (13,30 m environ), qui facilitaient le nettoyage périodique d'un boyau au demeurant très exigu.

Les transformations opérées lors de la construction du portique ont touché les fondations, entièrement refaites sur pilotis de chêne, la section, portée à 1,36 m environ de hauteur et 0,60 m de largeur, et l'appareil de la voûte, désormais bâtie en plein cintre avec des claveaux soigneusement façonnés. Ces réfections, limitées aux tronçons situés sous le triportique, visaient à supporter la charge de la nouvelle construction — mur extérieur plein et stylobate intérieur — et permettaient un meilleur accès aux nouveaux égouts construits à cette occasion pour drainer le sous-sol du *podium* et des portiques⁴². Les «coups de sabre» séparant tronçons originaux et tronçons reconstruits indiquent encore avec précision les limites de ces réfections⁴³.

Le surbaissement et l'élargissement du canal, au passage de l'allée centrale de la cour, est moins nettement délimité, et relève d'une technique plus fruste: reprenant la première assise de moellons, les constructeurs du sanctuaire se sont contentés, par retrait successifs des assises du mur sud, de porter

³⁹ L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 18-19 = *JSGU* 32, 1940/1, p. 38; *Journal de fouille*, p. 29, 33, 36, 56, 69-77, 82-83, 93-94, 101-103, 118, 169; plans MRA 1940/070, 088, 090, 091, 094, 096, 110, 140.

⁴⁰ Cf. *supra*, p. 5.

⁴¹ Unité de mesure (U) = $1\frac{1}{12}$ de pied à 0,2958 m = 0,32 m environ.

| | | |
|------------------------|------------------|--------|
| hauteur hors tout: | 4 U | 1,28 m |
| largeur hors tout: | 6 U | 1,92 m |
| largeur du radier: | $1\frac{3}{4}$ U | 0,56 m |
| ouverture de la voûte: | 2 U | 0,64 m |
| hauteur de la voûte: | 1 U | 0,32 m |
| épaisseur de la voûte: | 1 U | 0,32 m |
| hauteur des piédroits: | 2 U | 0,64 m |

⁴² Cf. *infra*, p. 43-47.

⁴³ Plans MRA 1940/070 et 094.

la largeur de l'égout à 0,68/0,72 m et d'en surbaïsser la voûte, portée désormais par cinq assises de moellons seulement, la hauteur libre étant ramenée à 0,72 m environ.

Ces travaux de transformation indiquent assez l'importance permanente de ce canal comme émissaire artificiel de la dépression naturelle, et nous amènent à retenir qu'à ce titre il fut constamment en service, jusqu'à la destruction de la ville⁴⁴. Faute de mobilier prélevé dans les tranchées de construction de cet égout, il nous faut recourir aux quelques stratigraphies dessinées en 1939, qui révèlent un nivellement effectué après l'achèvement des travaux, recouvrant en partie la chaussée parallèle au mur coudé *A*⁴⁵; ailleurs, cette chaussée est recoupée par la tranchée de l'égout⁴⁶ ou directement en contact avec la face sud non parementée du mur sud du même canal⁴⁷. Nous pouvons donc en conclure que l'égout est postérieur à la chaussée et, dans son premier état, antérieur au sanctuaire⁴⁸.

Les seuls vestiges de bâtiments que nous puissions mettre en relation directe avec l'égout n° 1 sont les murs *F*, *F'* et *F''*, conservés sous le niveau de circulation du portique ouest (cote maximum $\pm 452,03$), et parallèles ou perpendiculaires à l'égout n° 1⁴⁹ (Pl. 9.3 et 73.1). Le plus septentrional des deux murs parallèles (*F*), fondé sur boulets, subsiste sur une hauteur de dix assises, soit environ 1,00 à 1,20 m, avec un sol en connexion à la base ($\pm 451,00$), et mesure 0,72 m d'épaisseur. Les murs du portique ouest l'ont détruit en partie, mais il se poursuivait peut-être à l'ouest et à l'est, avec un retour probable au nord, détruit par le mur intérieur du portique du sanctuaire. Parallèlement, et à 1,88 m au sud, une semelle de maçonnerie *F'*, de même appareil que le mur *F*, supportait une série de dés en pierre de La Molière, certains encore en place, mesurant en plan 0,50 \times 0,50 m et cotant au lit d'attente $\pm 451,50$. Ce sont là sans doute les bases des colonnes d'un portique construit en avant de la maison, dont le mur plein *F* marquait la façade; le mur *F''*, perpendiculaire et plus étroit (0,48 m), pourrait être une paroi de refend, délimitant une chambre d'angle à l'est et une éventuelle grande salle centrale à l'ouest. C'est l'hypothèse que l'on est tenté de retenir en supposant un plan comparable à celui des maisons de bois du début du siècle, toutes proches et peut-être encore debout. Un dernier dé de molière, placé sur la même semelle de maçonnerie que les précédents, mais à l'intérieur de la future cour⁵⁰, marque peut-être l'angle oriental du portique. Ainsi, un axe de circulation couvert aurait été assuré sans solution de continuité, de ce bâtiment, postérieur à la construction de l'égout n° 1, à la deuxième maison de bois, elle aussi dotée d'un portique. Le sol en mortier relevé au nord des murs *F*, *F'* et *F''* appartient peut-être au même habitat qui pourrait, comme la première maison de bois, comporter une salle arrière oblongue avec sol en dur. L'évacuation des eaux usées se faisait sans doute en direction de l'égout n° 1, cotant, dans son état original, $\pm 450,90$ au sommet, et que recouvrait peut-être une chaussée. Les deux blocs de molière recreusés en caniveau et trouvés enfouis dans le remblai de construction du mur intérieur du portique ouest du sanctuaire pourraient provenir de ce dispositif de raccordement à l'égout n° 1⁵¹.

Le mobilier récolté pêle-mêle dans ce secteur⁵² contient des pièces remontant à l'occupation des maisons de bois, mais la majorité des tessons identifiables se situe entre le règne de Claude et celui de Vespasien, avec cependant quelques pièces flaviennes; en l'absence de tout lien stratigraphique assuré,

⁴⁴ *Contra*: Vittoz, *Trouvailles*, p. 6, qui pense à un ensablement du tronçon ouest dès la fin du I^{er} siècle. La céramique retrouvée comporte quelques pièces du I^{er} siècle (*op. cit.*, n. 41), mais mêlées à du matériel du II^e siècle, le tout en intrusion dans l'égout, à la suite de l'écroulement de la voûte, des travaux de récupération modernes, ou d'un dépôt naturel par les regards.

⁴⁵ Plans MRA 1940/022, 029, 032 et 038.

⁴⁶ Plan MRA 1940/030.

⁴⁷ Plan MRA 1940/031: cf. *supra*, n. 32.

⁴⁸ Outre les transformations mentionnées plus haut, signalons comme preuve de cette antériorité une lentille de béton, cotant $\pm 450,75$, peut-être le reste d'une aire de fabrication de mortier, située sous la couche de chaille laissée par la construction du portique, mais venant buter contre le parement nord de l'égout. Il n'est pas exclu qu'il faille rapporter ce nivellement à la deuxième occupation de l'angle nord-est du sanctuaire (cf. *infra*, p. 33); *Journal de fouille*, p. 169; plan MRA 1940/038.

⁴⁹ *Journal de fouille*, p. 16, 17, 19, 24, 27, 28, 32; plans MRA 1940/076 et 077.

⁵⁰ *Journal de fouille*, p. 27, plan MRA 1940/076.

⁵¹ *Journal de fouille*, p. 28.

⁵² *Inv. 1938/524-530, 534-560, 567 et 568*. On retiendra les pièces *Inv. 1938/524*: Hofheim 9 (*Mommo* de la Graufesenque), 536: Hofheim 1, 544: Hofheim 8, 546: Hofheim 1, 554: Hofheim 8, 557: Haltern serv. II (Dr 17), 529: Drack 21 A, 559: Drack 19 A noir, 560: Drack 9 D noir, 535: Dr 18 (*Niger* de Banassac et la Graufesenque), 538: Dr 18 (*Masclus* de la Graufesenque), 548: Dr 37, cf. *Novaesium I*, pl. 26,2 (Flavien). Vittoz, *Trouvailles*, p. 8, n. 50.

il serait hasardeux d'en conclure que la construction de l'égout n° 1 remonte au milieu du I^{er} siècle, mais cette hypothèse n'a rien d'impossible.

Ainsi donc, dans le secteur ouest du futur sanctuaire, la construction de l'égout n° 1 ne modifie qu'à peine l'orientation des bâtiments et maintient l'axe de circulation déjà établi le long de la branche ouest du mur coudé *A*. Il en va tout autrement de la zone est, où l'égout n° 1 est venu, semble-t-il, recouper et détruire des bâtiments adossés à la branche est du mur coudé *A*⁵³. Par la suite, aucune construction n'a pourtant été élevée le long de l'égout, dans ce secteur désormais assaini. C'est plus au nord, et selon une orientation nouvelle qu'on s'explique mal⁵⁴, que les derniers habitats précédant la construction du temple seront érigés.

4. Les dernières maisons antérieures au sanctuaire (Pl. 70.1; 74.1)

Lors de la mise au jour de l'angle nord-est du portique, en novembre 1934, la fouille n'avait pas été assez poussée en profondeur pour livrer les vestiges de bâtiments antérieurs, arasés lors de la construction du sanctuaire lui-même⁵⁵. Ce n'est qu'à la fin de la campagne de 1940 qu'apparut un ensemble de murs, de sols et de seuils, inclinés de 29 G est environ⁵⁶. Les tranchées de drainage pratiquées la même année et nos sondages de 1976 dans le secteur de l'escalier est ont livré entre autres quelques murs d'orientation identique, qu'on peut rattacher au même bâtiment⁵⁷. La fouille stratigraphique que nous avons conduite en 1975 entre les deux murs du portique nord-est, dans le dernier secteur laissé intact en 1938-1940, a mis au jour deux autres murs, d'orientation légèrement différente, mais qui semblent ressortir à un même aménagement de la zone⁵⁸. Le matériel, récolté systématiquement, permet une datation précise de ces derniers vestiges, ce qui n'est pas possible pour le bâtiment de l'angle nord-est, faute de mobilier. Deux tronçons de murs et l'un des sols repérés dans le quart nord-est de la cour en 1940 peuvent être sans doute rattachés à cet ultime aménagement profane du secteur, avant la construction du sanctuaire⁵⁹.

a) La maison occidentale

Entièrement pris sous une chape de mortier cotant $\pm 450,60$ m, et coulée après la fermeture des tranchées de fondation du portique, les murs *G* et *G'* sont encore conservés sur trois ou quatre assises de hauteur, avec un sol de mortier en connexion à l'altitude de $\pm 450,10/450,20$, de part et d'autre. Le mur *G* fut édifié tout d'abord, sur une fondation de huit rangs de boulets mêlés de petits blocs de calcaire jaune bruts (base $\pm 449,50$), et large de 0,88 m. Le mur montant, en petit appareil de moellons dressés au têt, n'a qu'une épaisseur de 0,60 m de parement à parement, en sorte que les fondations débordent de 0,28 m à l'ouest, pour la partie sud, et à l'est pour le tronçon nord. Son orientation est de 73 G ouest. Le mur *G'* vient buter à angle droit contre le parement est du mur *G*, dont il chevauche les fondations. Il est large de 0,60 m au niveau des fondations (quatre assises de boulets, base à la cote $\pm 449,55$) et conserve la même dimension à la première assise du mur montant, seule conservée. La technique de construction est identique à celle du mur *G*. Avec ses larges fondations, on peut supposer que le mur *G* marquait la limite occidentale de l'édifice, puisque aucun autre mur parallèle n'a été retrouvé plus à l'ouest⁶⁰; le sol de mortier qui s'étend dans cette direction ne serait ainsi qu'un niveau

⁵³ Les murs *D* (*supra*, p. 29) en seraient les derniers vestiges.

⁵⁴ Orientation peut-être influencée par l'axe de circulation longeant le mur de péribole du temple de la Grange des Dîmes. Cf. *infra*, p. 36.

⁵⁵ Plan MRA 1934/002.

⁵⁶ *Journal de fouille*, p. 32, 33, 41; plan MRA 1940/109; photos 1940/50, 59, 60, 143, 215, 234, 236, 238, 239.

⁵⁷ Plans MRA 1976/006, 007.

⁵⁸ Plans MRA 1975/002, 005 et 006.

⁵⁹ *Journal de fouille*, p. 174, 179-183, 185-186, 189-190.

⁶⁰ S'il a jamais existé, un tel mur aurait été détruit lors de la construction du *podium*.

de circulation extérieur au bâtiment. Le mur *G'* semble au contraire le reste d'une paroi de refend; nous l'avons retrouvé, en coupe, dans la stratigraphie transversale établie dans l'axe de l'annexe du portique nord-est⁶¹.

Le mobilier récupéré sous le sol de cet habitat remonte aux années 10 à 30 de notre ère⁶², alors que les niveaux d'occupation et de remblais sous-jacents à la chape qui recouvre les murs arasés ont fourni des céramiques produites entre 30 et 80 environ⁶³; cette maison aurait donc été occupée durant un demi-siècle au moins, après une première présence contemporaine des maisons de bois du secteur nord-ouest de la cour. Il n'est malheureusement plus possible d'étudier la relation stratigraphique de ce secteur avec le bâtiment antérieur à l'égout n° 1, dont seuls subsistent les murs *B*, *C*, *D*, *D'* et *E*, en raison de la solution de continuité provoquée par la construction du mur de stylobate du portique nord-est.

L'interprétation des murs *H* et *H'*, trouvés à l'intérieur de la cour, fournit cependant plusieurs indices qui nous amènent à retarder de quelques années la construction de cette maison occidentale. En raison de leur orientation⁶⁴ et de leur position altimétrique⁶⁵, ils appartenaient probablement au même bâtiment que *G* et *G'*, *H'* n'étant que la suite de *G*, et *H* le mur de façade sud, à peu près parallèle à *G'*. Grandes tous deux de 0,60 m, ces tronçons de murs sont différemment conservés. *H* n'a gardé que deux assises de boulets de fondation, reposant sur un pilotis de chêne de petites dimensions, technique utilisée ici pour la première fois dans le secteur du Cigognier⁶⁶. *H'*, dont les fondations semblent identiques à celles de *G*, vient buter contre l'extrémité conservée de la branche ouest du mur antérieur *B*⁶⁷; l'élévation, conservée sur trois ou quatre assises de petits moellons de calcaire jaune, recouvrait sans doute à l'origine ce dernier reste d'un habitat antérieur à la construction de l'égout n° 1.

Le mobilier récolté au niveau des fondations de ce mur *H* comprend de nombreux tessons remontant à l'époque de l'empereur Claude, et qu'il faut sans doute mettre en relation avec le bâtiment détruit par la construction de l'égout n° 1, mais aussi quelques pièces plus tardives, qui situeraient l'édification de cette maison peut-être sous Néron, ou dans les premières années du règne de Vespasien, en tout cas peu après que le terrain eut été drainé par l'égout nouvellement construit⁶⁸.

Les murs *G*, *G'*, *H* et *H'* délimiteraient donc sur trois côtés une salle située dans l'angle sud-ouest d'un bâtiment qui comprenait en outre au moins un local fermé ou un portique au nord. Le mur

⁶¹ Plan MRA 1975/006.

⁶² *Inv.* 75/3043-3210; on notera en particulier les pièces *Inv.* 75/3055: Haltern 1 (service Ic); 3051: Haltern 8; 3043: assiette Haltern avec estampille MAHETIS STABILIO (Oxé-Comfort n° 184); 3048: Dr. 29, tibérien; 3065: Drack 7 (Imit. Ha 1b); 3071: Drack 8; 3064: Drack 21A; 3072: assiette imitation Dr 22; 3066, 3073, 3074: plats à enduit rouge d'époque augustéenne. On ajoutera la monnaie *Inv.* 76/1003, DIVVS AVGVSTVS PATER au droit, SC PRO[VID]ENT à l'avvers, peut-être surfrappée sous Germanicus, mais en tout cas d'après l'an 22; cf. H.-M. von Kaenel, *SNR* 51, 1972, p. 112-113; *RIC* I, p. 95, 6.

⁶³ *Inv.* 75/3636-3727 et 3744-3807; de la première de ces séries, on retiendra en particulier les pièces *Inv.* 75/3636: Dr 42, de la Gaule du Sud; 3660: TS non identifiée, avec estampille.]OTVS F (NOTVS F, la Graufesenque); 3867: plat à enduit rouge pompéien; 3647: Dr 15 (?), de l'atelier de Lausanne/La Péniche; 3677 et 3678: Drack 3; 3679: Drack 4; 3680 à 3683: Drack 21; 3684 et 3685: Drack 11; 3713: Drack 19 noir; 3674: pot Z 4 peint; 3688 à 3702: cruches indéterminées du I^{er} s.; 3669 à 3673: coupe à paroi fine; la pièce *Inv.* 75/3675, «Firnware» des II^e-III^e siècles, n'est sans doute qu'une intrusion accidentelle dans cet ensemble assez homogène, daté de la fin du règne de Tibère à 80 env. De la seconde série, on retiendra *Inv.* 75/3773: Curle 15, avec estampille]CVN[(OF IVCVND, Gaule du Sud, 40-80); 3750: Hofheim 8; 3761: Hofheim 9; 3762: Dr 27 avec estampille AVITO (AVITVS, la Graufesenque, 50-85); 3744: Dr 37, de la Graufesenque (néronien); 3779: gobelet fin à décor guilloché (milieu I^{er} s.); 3768: pot à épaule, à décor peint.

⁶⁴ Faute de relevé au 1:20, nous n'avons que l'orientation approximative donnée par le *Journal de fouille*, p. 179; mur *H*: 25 G est; mur *H'*: 75 G ouest.

⁶⁵ Sommet des fondations: ± 449,90; sol en connexion au sud de *H*: ± 450,40.

⁶⁶ *Journal de fouille*, p. 189.

⁶⁷ *Journal de fouille*, p. 174, 179 (marqué c).

⁶⁸ *Inv.* 1940/172-197, 323-424; on retiendra en particulier les pièces *Inv.* 1940/173 + 176, 181, 186, 323: pot gris rainuré, 190: Hofheim 9, 196: Drack 3Da, 191: Dr 24, estampille NINII (?), 192 + 195: Dr 29 Oswald 2049, 197: Dr 29, avec décor comme Oswald-Pryce pl. XXXI, 18 (OFIC BILICATI de Mayence, époque Tibère-Claude); la seconde série, récoltée plus en profondeur, a fourni en particulier: *Inv.* 1940/324: pot gris avec décor à la roulette (Claude), 327: pot à épaule (Néron), 328: assiette (Tibère-Claude), 331: pot gris à lèvres recourbées, 334, 335: «Rippendekor» au brunissoir sur pot gris; 349: Hofheim 10 (Claude); 351: Hofheim 9 (5?); 354: rebord de gobelet vernissé (Claude); 398: Hofheim 9 (5?) (Claude); 335: «Rippendekor» au brunissoir sur pot gris; 349: Hofheim 10 (Claude); 351: Hofheim 9 (5?) (Claude); 354: rebord de gobelet vernissé (Claude); 398: Hofheim 9 (5?) (Claude); 399: Dr 29 var. (Claude); 402: Hofheim 8 (Claude); les pièces 404 à 424 constituent un ensemble moins homogène, peut-être parce qu'elles n'ont pas été prélevées par fouille stratigraphique, et couvrent une période s'étendant de Tibère à Vespasien; cf. en particulier *Inv.* 1940/404: assiette arrétine Haltern service II (Dr 17) (env. 25 apr. J.-C.), 408: gobelet TS arrétine (env. 25 apr. J.-C.), 413 + 490: fragment tradition La Tène peinte, 414: Dr 18, estampille NOTVS F (la Graufesenque, Néron-Vespasien), 415: Dr 27, estampille A... (connu jusqu'à l'époque flavienne), 416: Dr 27, estampille OF PRIM (*Primus* de la Graufesenque, de Claude à Vespasien), 417: Dr 29 (jusqu'à l'époque flavienne), 420: Hofheim 12 (Claude-Néron), 423: fond d'assiette Dr 18/31, estampille .] TRVS FE (*Sentrus* de la Graufesenque, de Claude à Vespasien).

oriental de la salle explorée⁶⁹ était sans doute tout proche de la façade occidentale de la maison voisine, à moins que les deux bâtiments aient été mitoyens; pour autant qu'il n'y ait pas eu un mur de refend parallèle à *G*, et détruit par la construction du mur de stylobate du portique nord-est, la chambre repérée mesurait ainsi intérieurement 10,70 m environ par 10 m au moins. Si l'on admet l'usage d'un pied étalon de 0,2958 m⁷⁰, on peut supposer que cette salle était de plan carré et mesurait 40 × 40 pieds hors tout, soit 11,83 m de côté.

b) La maison orientale

Les fouilles de 1938-1940 ont livré l'essentiel du plan d'une importante maison située sous l'angle nord-est du portique⁷¹, mais nos sondages de 1976 ont apporté quelques éléments nouveaux qui, ajoutés aux indices repérés lors du drainage de 1940, permettent une meilleure compréhension de cet ultime édifice antérieur au temple, et beaucoup plus étendu qu'on ne le croyait jusqu'ici. Comme le laissait supposer une coupe pratiquée en 1940⁷², nous avons pu vérifier, par un sondage pratiqué d'est en ouest à l'orient de l'escalier est du portique⁷³, que cette maison est bâtie sur les décombres nivelés d'une occupation antérieure remontant aux époques tibérienne et claudienne. Ces niveaux, qu'on peut mettre en relation avec les vestiges de bâtiment *B*, *C*, *D*, *D'* et *E*, sont scellés par les sols des chambres de l'édifice qui nous intéresse ici, donnant un bon *terminus post quem* pour sa construction; c'est là un indice fort utile, puisque les fouilleurs de 1940 ne nous ont rien conservé du mobilier récupéré dans cette maison, et qui devait se trouver mêlé à du matériel extrait des tranchées de fondation du portique du sanctuaire.

Avec un niveau de circulation cotant ± 450,00/450,20 et une façade sud *I* inclinée de 29 G est, cette maison orientale présente une implantation à peine désaxée par rapport à sa voisine occidentale, et ressortit sans doute au même projet de réaménagement du secteur nord-est du futur sanctuaire, après destruction des premiers habitats et drainage du terrain par l'égout n° 1. Les murs relevés ont gardé quatre ou cinq assises de leur élévation à l'intérieur du portique, tandis qu'à l'est ils ont été arasés au niveau de leur ressaut de fondation, affleurant sous le sol de mortier à la cote ± 450,00. C'est qu'en effet les abords du sanctuaire se maintiendront à leur niveau antérieur et que les axes de circulation y menant ne feront que reprendre comme fondation les sols des bâtiments antérieurs, alors qu'un fort remblai rehaussera de plusieurs mètres le sol du portique. Quelques assises des murs montants et les dalles de moellons de plusieurs seuils seront ainsi conservées; elles permettent une meilleure compréhension de la distribution des chambres dans une partie de la maison. Une fouille exhaustive du secteur situé à l'est et au nord du sanctuaire serait cependant nécessaire pour préciser l'extension et le plan de ce bâtiment.

Un minimum de cinq chambres est assuré, dont trois sont desservies par un couloir nord-sud, large de 2,10 m, et accessible par le nord. Le tronçon conservé en élévation du mur de façade *I*⁷⁴, qui limite la maison au sud, révèle que le couloir n'avait pas d'entrée de ce côté et nous incite à supposer que l'ensemble du bâtiment devait être desservi par sa face nord uniquement, peut-être bordée d'un portique ou donnant sur une cour intérieure. Pénétrant dans le couloir par une porte à deux battants

⁶⁹ Nous n'en avons retrouvé aucune trace; il fut sans doute entièrement détruit lors de la construction de l'égout recoupant le portique nord-est du sanctuaire, et du mur de stylobate de ce même portique, à moins qu'il ait échappé aux fouilleurs de cette zone, peut-être déjà touchée avant nos sondages.

⁷⁰ Cf. *supra*, p. 31.

⁷¹ L. Bosset, *BPA* 14, 1944, p. 20-21 et plan pl. II/1, en f-F = *JSGU* 32, 1940/41, p. 40 et fig. 1, p. 37.

⁷² Plan MRA 1940/040; matériel récupéré: *Inv.* 1940/285-322; on retiendra en particulier les pièces *Inv.* 1940/305: Hofheim 9, 292: Drack 21 A, 294: Drack 18 B, 297: Drack 21 A, 299: Drack 4 A, 306: Drack 21, 311: Drack 9 B.

⁷³ Plans MRA 1976/006 et 007; le mobilier récupéré sous le sol de cette maison orientale n'a pas encore été enregistré à l'*Inv.* Retenons cependant que le complexe *K 4492* (sous le 1^{er} sol) semble dater de l'époque de Claude, avec un Dr 18, un Drack 3, un plat à enduit rouge pompéien, un bol tradition La Tène, un pot-tonnelet et un pot à épaule. Du complexe *K 4493* (sous le 2^e sol), on retiendra un Drack 3B avec estampille ...JOPAT, peut-être une version du VEPOTALVS, actif durant les quarante premières années du siècle en Helvétie, un Drack 21, un pot à lèvres-entonnoir tradition La Tène et quelques autres pièces, le tout daté provisoirement de la période Claude-Néron.

⁷⁴ Fondations en 6 assises de blocs bruts de calcaire jaune; largeur 0,72 m, niveau de base ± 449,29. Elévation en petit appareil conservée sur quelques assises; largeur 0,60 m, base en retrait de 0,06 m sur les fondations, à ± 450,10.

large de 1,62 m et ménagée dans le mur *J*⁷⁵, on accédait, immédiatement sur la droite, par une porte du même type, mais plus large (1,96 m) à une vaste salle *I*, profonde de 10,20 m, et large de 7,00 m au moins; sa paroi occidentale, peut-être mitoyenne de la maison voisine, a sans doute été détruite par la construction de l'égout traversant le portique nord-est du sanctuaire, et peut-être faut-il supposer que la salle *I* était carrée. Une seconde porte, plus étroite (0,84 m), percée à l'extrémité sud de la cloison *K*⁷⁶, limitant cette première salle à l'est, assurait, à travers le couloir, un accès direct à une seconde chambre plus petite (4,94 × 3,72 m) dans laquelle on pénétrait par une porte à deux battants large de 1,50 m et percée en face de la précédente, dans la cloison *L*⁷⁷. Le mur de refend *M*⁷⁸ qui sépare cette chambre 2 d'une troisième située immédiatement au nord et sans doute de mêmes dimensions, n'est qu'en partie conservé, tout comme le mur *N* limitant les deux locaux à l'est⁷⁹. Dès l'entrée du couloir, on pouvait accéder à la chambre 3 par une porte large de 1,04 m. Nous n'avons pu déterminer si les chambres 2 et 3 communiquaient entre elles, ni si elles donnaient sur la salle 4 qui les jouxte à l'est et qui semble, par son ampleur (10,40 × 7,10 m), faire pendant à la première. Il paraît plus probable qu'un second couloir, parallèle au premier et situé à l'est de cette quatrième salle, devait desservir les chambres de la partie est de l'édifice, dès la salle 4, selon une distribution comparable à celle de l'aile ouest. Le bâtiment se prolonge en effet sur 13,25 m au moins à l'orient du mur est de la salle 4, où un mur *O* en retour sud a été repéré⁸⁰, et peut-être encore au-delà, à l'est ou au nord.

*
* *
*

On retiendra des plans encore très lacunaires de ces deux maisons que l'orientation des corps de bâtiment relevés et les circulations ménagées révèlent une implantation commandée probablement par des constructions situées plus au nord, peut-être en bordure de la route prolongeant le *decumanus maximus*, qui s'infléchit pour longer le pied de la colline en avant du temple de la Grange des Dîmes⁸¹.

L'orientation originale de ces maisons d'époque flavienne précoce semble donc finalement trouver une explication: la zone en question a toujours échappé au cadastre rigide des *insulae* en raison même de sa topographie et du désaxement de la voie menant à la porte de l'ouest; en outre, le temple de la Grange des Dîmes marque dès l'époque flavienne le centre de gravité du secteur, où les habitations gagnent en étendue et en qualité, grâce à l'impulsion donnée à la ville par la fondation, sous Vespasien, de la colonie⁸².

Durant trois quarts de siècle, et jusque vers la fin du troisième quart du I^{er} siècle au moins⁸³, la dépression où s'édifiera le sanctuaire du Cigognier fut donc occupée par des installations profanes — des maisons d'habitation sans doute — construites non loin du grand axe de circulation traversant *Aventicum*, dans une zone gagnée peu à peu, et au prix de travaux considérables, sur un terrain marécageux. Toute l'évolution de l'art de bâtir peut se lire au long des différentes étapes de cette occupation d'un sol hostile. L'édification d'un sanctuaire aussi important que celui du Cigognier marquera le dernier degré de cette progression vers les conceptions et les techniques les plus raffinées de l'architecture. Etape capitale, puisque toute l'affectation de la zone sera radicalement modifiée: de profane, le site deviendra sacré et s'organisera selon un grandiose schéma d'urbanisme, bien à la mesure des édifices monumentaux qui marquent son grand axe, le temple et sa vaste cour à péristyle au nord, le théâtre au sud.

⁷⁵ Fondations non explorées, base à ± 449,33; élévation en petit appareil, largeur 0,60 m.

⁷⁶ Fondations non explorées; élévation en petit appareil, largeur 0,48 m.

⁷⁷ Fondations non explorées; élévation en petit appareil, largeur 0,44 m.

⁷⁸ Fondations non explorées; élévation en petit appareil, largeur 0,50 m.

⁷⁹ Fondations de boulets, largeur ± 0,72 m, base à ± 449,30; élévation en petit appareil, largeur 0,60 m, en retrait de 0,06 m sur les fondations qui forment ressaut à ± 450,07.

⁸⁰ Plan MRA 1940/219; les murs ont les mêmes caractéristiques que *I* et *J*.

⁸¹ Cf. *Aventicum, Plan archéologique 1970*.

⁸² Cf. Verzàr, *Aventicum II*, p. 73.

⁸³ Cf. *infra*, p. 153-154 et 169-178.